

# FLASH INFORMATIONS COMMUNALES

## FEVRIER 2019

Monsieur Jean-Louis ROCHET, adjoint technique a souhaité réorienter sa carrière professionnelle dans le secteur privé et sera prochainement intégré dans son nouveau poste. Jean-Louis a marqué la commune durant ses 5 années de service et de travaux d'aménagement de nos écoles et bâtiments communaux. Nous lui souhaitons épanouissement dans sa nouvelle expérience professionnelle.

Aussi nous lançons le recrutement d'un remplaçant par voie de mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude ou non titulaire de droit public.

### Un agent technique polyvalent, à temps complet

**Grade :** adjoint technique

L'agent aura pour **missions principales :**

- Entretien des espaces verts (tonte, fleurissement, cimetière, trottoirs, places, élagage...)
- Entretien technique de la station d'épuration et du poste de refoulement
- Entretien, dépannage, travaux de base (maçonnerie, peinture..) dans les bâtiments communaux
- Maintenance et entretien du matériel technique (tracteur-tondeuse, matériels divers...)
- Entretien courant de la voirie, du réseau pluvial et des chemins ruraux
- Distribution de la communication de la mairie
- Organisation technique des manifestations municipales et tirage du feu d'artifice

### Profil :

- Titulaire du permis VL, connaissances mécaniques
- Organisation, rigueur, devoir de réserve et neutralité professionnelle,
- Disponibilité, autonomie
- Savoir rendre compte et informer,
- Expérience souhaitée sur poste similaire,

Formations souhaitées ou à engager lors du recrutement : Certiphyto, premiers secours, habilitations électriques.

### Poste à pourvoir dès que possible

Adresser lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes et du permis de conduire, **jusqu'au 11 mars 2019**, à Madame le Maire de Maves 4 rue de la Sixtre - 41500 MAVES

Renseignements : Mairie de Maves, tél : 02.54.87.35.80 - [mairie.maves@wanadoo.fr](mailto:mairie.maves@wanadoo.fr)

### Les portes de l'emploi- Communauté de communes Beauce Val de Loire :

De nombreuses offres d'emploi sont en cours, vous pouvez les consulter sur le site suivant :

[http://www.beaucevaldeloire.fr/S\\_implanter/Portes\\_de\\_l\\_Emploi.html](http://www.beaucevaldeloire.fr/S_implanter/Portes_de_l_Emploi.html)

Contact : Mme Annie GONCALVES MARTIN - Les portes de l'emploi 1 rue Fortineau à MER -

☎ 0254813769 / Permanences sans rendez-vous

le lundi de 14 h 00 à 17 h 00 et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 - muni d'un CV



## **Bloc note agenda :**

**26 février** : forum de l'emploi Halle de Mer de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

**9 mars** : inauguration des espaces publics de Maves à 10 h place de l'église

**9 mars** : sortie organisée par le conservatoire d'espaces naturels « un paysage et des hommes Coteau et Marais de Molinas : RDV 14 h place de l'Eglise

**7 avril** : début de saison du moulin

**8 mai** : cérémonie des 4 communes à Maves

**12 mai** : brocante organisée par l'association Broc'Ecole

**12 juin** : cérémonie des fusillés à Pontijou

**15 juin** : marche du terroir

## **Moulin de Lonlon :**

Afin de préparer la nouvelle saison du moulin de Lonlon, nous vous invitons à participer à la réunion qui aura lieu le **dimanche 17 mars** à 10 h 00 à la maison des associations. Venez retrouver l'équipe de bénévoles.

## **Maison de Services Au Public - Communauté de Communes Beauce Val de Loire :**

Les prochaines permanences sur Maves, de Madame Caroline SODOYER, animatrice, seront le **jeudi 28 février et les mardis 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin et 23 juillet** de 9 h 30 à 12 h 30 place de l'église.

## **Point lecture :**

Ouverture du point lecture de l'étage de la maison des associations le **samedi 2 mars** de 10h à 11h30. Inscription et prêt gratuit. Les bénévoles sont à la recherche de livres pour la jeunesse.

## **Inscription sur les listes électorales :**

Vous n'avez jamais été inscrit(e) sur une liste électorale ou vous venez de déménager, pour remplir votre devoir de citoyen(ne) lors des prochaines élections, vous pouvez vous inscrire jusqu'au **30 mars 2019**. Dès maintenant, s'adresser à la mairie. Merci de vous munir d'un justificatif de domicile, de votre carte d'identité et de votre éventuelle carte d'électeur.

## **Entretien de votre assainissement :**

Pour entretenir vos fosses septiques ou fosses toutes eaux, il est recommandé de la faire vidanger régulièrement. La mairie va lancer prochainement une nouvelle intervention. Si vous êtes intéressé(e), vous voudrez bien vous inscrire en mairie.

La mairie vous communiquera la date de passage de l'entreprise afin de vous permettre d'être présent (e) ce jour-là ou de laisser l'accès libre.

L'entreprise vous remettra un compte rendu d'intervention individuelle lors de son passage et une facture personnelle vous sera envoyée par l'entreprise.



## **Balayeuse :**

Lors du prochain passage, merci de ne pas stationner vos véhicules dans la rue afin de faciliter le passage de la balayeuse à ces dates.

## **Frelons asiatiques :**

La Communauté de Communes Beauce Val de Loire (CCBVL) a décidé de prendre en charge une partie des frais nécessaires à la destruction des nids de frelons asiatiques. Pour cela les habitants pourront faire appel à une entreprise spécialisée habilitée par la Communauté après avoir contacté la commune. Cette prise en charge ne pourra se faire qu'après confirmation de la présence de ces hyménoptères par des correspondants locaux. La CCBVL remboursera 75% de la facture réglée.

## **Horaires déchetterie de Mer - horaires d'été :**

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre : Lundis, mercredis, vendredis : 14 h 00 à 17 h 30 et Samedis : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30. Vous pouvez vous procurer la carte à la mairie.

## **Points tri :**

Ils sont à la disposition des habitants de la commune pour déposer les déchets suivants :

- Journaux, revues et magazines.
- Emballages plastiques et boîtes métalliques
- Verres.

Les autres articles ainsi que les trop gros volumes doivent être emmenés en déchetterie. Il est inadmissible de trouver des déchets en dehors des containers car ils sont ensuite emmenés par notre agent communal en déchetterie, il lui arrive d'être obligés de faire plusieurs tours dans la même semaine. Les incivilités de quelques-uns coutent chers à l'ensemble des contribuables mavois et dégradent notre environnement.

Les dépôts sauvages sont interdits et peuvent être verbalisés.



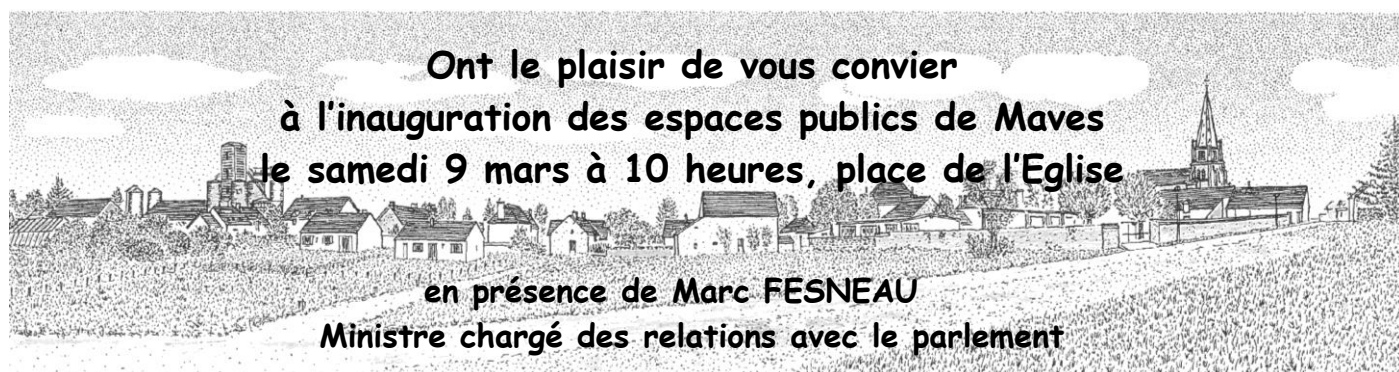
# Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de St Laurent des Eaux - ouverture de la consultation du public :

La consultation du public sur le projet de PPI du CNPE de St Laurent des Eaux se déroulera du **1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2019 inclus**. Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (mardi et vendredi de 10 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 17 h 00 à 19 h 00.)

\*\*\*\*\*



Astrid LONQUEU, Maire et le Conseil Municipal



Jean-Pierre CONDEMINÉ  
Préfet de Loir-et-Cher

Pascal BRINDEAU  
Député de Loir-et-Cher

François BONNEAU  
Président du Conseil régional  
Centre Val-de-Loire

Nicolas PERRUCHOT  
Président du Conseil Départemental  
De Loir-et-Cher

Claude DENIS  
Président de la communauté de  
Communes Beauce Val de Loire

Réponse souhaitée avant le 1<sup>er</sup> mars 2019 - 4 rue de la Sixtre 41500 MAVES - 02 54 87 31 18 - [mairie-maves@wanadoo.fr](mailto:mairie-maves@wanadoo.fr)



Mairie de Maves – 4, rue de la Sixtre – 41500 MAVES ☎ 02.54.87.31.18 - [mairie-maves@wanadoo.fr](mailto:mairie-maves@wanadoo.fr)